

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

*CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DANS TOUT AUTRE PAYS. LES OBLIGATIONS (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ETRE NI OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. PIERRE ET VACANCES N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITE OU EN PARTIE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE*

Groupe

**Pierre & Vacances**  
*CenterParcs*

## **Émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE)**

**Exercice en totalité de l'option de sur-allocation : montant nominal total de  
l'émission porté à environ 115 millions d'euros**

Paris, le 5 février 2014 – Pierre et Vacances (le « **Groupe** » ou la « **Société** ») a lancé le 4 février 2014 une émission d'ORNANE (les « **Obligations** ») venant à échéance le 1er octobre 2019. BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis, agissant en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'émission des Obligations, ont informé la Société qu'ils exerçaient ce jour en totalité l'option de sur-allocation.

En conséquence, le montant nominal total de l'émission des Obligations a été porté à 115.000.010,52 euros, correspondant à 3.157.606 Obligations.

Par ailleurs, Natixis, en qualité d'agent de la stabilisation, a informé la Société qu'aucune stabilisation n'a été effectuée pendant la période de stabilisation, qui a débuté le 4 février 2014 et à laquelle il a été mis fin à ce jour.

La date d'émission et de règlement-livraison des Obligations est prévue le 12 février 2014.

### **Mise à disposition du prospectus**

Un prospectus (le « **Prospectus** »), composé (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 15 janvier 2014 sous le n° D.14-0017 (le « **Document de Référence** »), et (ii) d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), a reçu de l'AMF le visa n° 14-031 en date du 4 février 2014. Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11 rue de Cambrai, 75947 Paris Cedex 19), sur le site Internet de la Société ([www.groupepvcp.com](http://www.groupepvcp.com)), ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque figurant aux pages 61 à 66 du Document de Référence et à la section 2 de la note d'opération.

L'offre des Obligations ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays autre que la France.

### **A propos de Pierre et Vacances**

Créé en 1967, le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs est le leader européen du tourisme de proximité, avec un parc touristique de près de 50 000 appartements et maisons situés dans plus de 300 sites en Europe, et des marques reconnues – Pierre & Vacances, Maeva, Center Parcs, Sunparks et Adagio –.

La stratégie du Groupe s'articule autour de ses deux activités complémentaires, le tourisme et l'immobilier, qui combinées, permettent d'offrir une gamme évolutive d'expériences vacances dans des sites remarquables, à la mer, à la montagne, à la campagne ou au cœur des villes.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

*CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DANS TOUT AUTRE PAYS. LES OBLIGATIONS (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ETRE NI OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. PIERRE ET VACANCES N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITE OU EN PARTIE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE*

**Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques**

Emeline Lauté

Tél. : +33.(0)1.58.21.54.76

infofin@fr.groupepvcp.com

**Relations presse et publiques**

Valérie Lauthier

Tél. : +33.(0)1.58.21.54.61

valerie.lauthier@fr.groupepvcp.com

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

**CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DANS TOUT AUTRE PAYS. LES OBLIGATIONS (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ETRE NI OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. PIERRE ET VACANCES N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITE OU EN PARTIE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

## AVERTISSEMENT

*Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Pierre et Vacances des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou règlementaires spécifiques. Pierre et Vacances n'assume aucune responsabilité au titre de la violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*L'offre et la vente des Obligations ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier. L'offre ne sera ouverte au public en France qu'après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et à l'admission des Obligations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.*

### *Espace Economique Européen*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « États Membres Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Membre Concerné. Par conséquent, les Obligations peuvent être offertes dans les États Membres Concernés uniquement :*

- a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus,*
- b) à moins de 100, ou si l'État Membre Concerné a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus); ou*
- c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus,*

*Pour les besoins du présent paragraphe, (i) la notion d'« offre au public des Obligations» dans tout État Membre Concerné se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Obligations objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre Concerné dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (ainsi que ses modifications, incluant la Directive Prospectus Modificative, dans la mesure où cette dernière a été transposée dans l'État Membre Concerné), et inclut toute mesure de transposition appropriée dans l'État Membre Concerné et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.*

*Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.*

### *Royaume-Uni*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Il s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situés en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du "Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifié, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifié, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué peut être légalement transmis (les personnes mentionnées aux paragraphes (i) à (iv) étant ensemble désignées les "Personnes Habilitées"). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, à l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes*

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

**CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DANS TOUT AUTRE PAYS. LES OBLIGATIONS (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ETRE NI OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. PIERRE ET VACANCES N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITE OU EN PARTIE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

*Habilités. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit d'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Etats-Unis d'Amérique*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les Obligations (et les actions sous-jacentes) ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pierre et Vacances n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Canada, Australie, Japon*

*Les Obligations n'ont pas été offertes ou vendues et ne pourront être offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.*